

## Discussion suite à la motion de M. de Gouy, lors de la séance du 19 septembre 1789

Marc David Lavie

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lavie Marc David. Discussion suite à la motion de M. de Gouy, lors de la séance du 19 septembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome IX - Du 16 septembre au 11 novembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1877. p. 45;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1877\\_num\\_9\\_1\\_5015\\_t1\\_0045\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1877_num_9_1_5015_t1_0045_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 20/07/2020

chaque jour, sortait du Trésor public, et, de proche en proche s'épanchait jusqu'aux extrémités des provinces, pour refluer ensuite vers le centre commun, et retourner de nouveau aux extrémités; observez que ce mouvement peut cesser tout à coup et que de sa cessation s'ensuit la paralysie totale.

Observez que si l'or ne s'écoule pas sans interruption de la caisse publique pour aller chaque jour porter au peuple de quoi payer les impôts, les perceptions, déjà affaiblies, deviendront nulles.

Observez que si les rentiers ne sont plus payés, ils congédieront leurs domestiques; ils n'occuperont plus aucun ouvrier; que ces malheureux, sans état et sans pain, deviendront une charge publique que l'Etat ne pourra pas supporter, et que, de ces infortunés, le besoin peut-être fera des coupables.

Observez que, si les troupes ne sont pas payées, le jour où le prêt manquera. . . . .

Observez qu'à cette époque, où tant de crimes sont probables, tous les pouvoirs seront anéantis; Que le pouvoir législatif décrètera en vain;

Que le pouvoir judiciaire prononcera en vain;

Que le pouvoir exécutif ordonnera en vain.

Observez que les ravages de l'anarchie succéderont aux horreurs du despotisme ministériel; qu'il sera peut-être replacé sur le Trône d'où nous l'avons arraché; que le régime féodal, que vous venez de renverser, peut se relever encore.

Observez que toutes ces conséquences déplorable proviennent d'une seule cause désastreuse: point d'argent; et que ces vérités sont d'autant plus effrayantes, que le mal est plus imminent, et que, sous trois semaines, l'orage peut éclater.

Donc, et j'ai le droit de le dire, il ne nous est plus permis de penser que nous puissions rester deux mois dans la position où nous sommes.

Donc, il ne nous est pas permis d'admettre une motion, quelque intéressante qu'elle soit, qui exigerait incontestablement un délai de deux mois pour parvenir au but qu'elle se propose.

Mais, me dira-t-on peut-être, puisque le mal est si grand et si prochain, puisqu'il semble qu'on ne peut plus le combattre, la retraite la plus prompte ne serait-elle pas encore le moindre des maux? Ah! Messieurs, nul de nous ne proposera cette question à résoudre: les sénateurs romains attendirent sur la chaise curule les Gaulois et la mort. Les représentants de la nation française s'en-seveliraient tous sous les ruines de l'Assemblée nationale, plutôt que de manquer au serment solennel qui, le 20 juin, les unit indissolublement au grand œuvre de la constitution.

N'y renonçons pas encore; après être descendus, par l'analyse, du principe aux conséquences, si vous remontez, par synthèse, des conséquences au principe, vous conviendrez qu'aucun des malheurs dont j'ai eu le courage cruel de vous présenter la série n'existerait, si le Trésor royal était suffisamment garni.

Eh bien, Messieurs, quoique le premier emprunt n'ait eu aucun succès, quoique le second ait manqué de même, quoique tout autre emprunt soit devenu impossible, quoique les étrangers refusent de prêter à la nation, je ne la regarde pas comme perdue; je dis plus, je la crois sauvée, si vous voulez déployer toute votre puissance et faire usage de toutes ses ressources.

Quelques jours encore nous sont accordés; donnons-les sans réserve au salut de l'Etat, et dès ce moment, Messieurs, au nom de la patrie, permettez-moi de vous proposer les résolutions suivantes:

1° Rejeter, quant à présent, la motion du préopinant;

2° Comme il serait inutile d'organiser un corps qui devrait se dissoudre, mais qu'il est urgent de suspendre la dissolution, pour travailler ensuite à l'organisation, déclarer que l'Assemblée nationale éclairée sur la position critique de l'Etat, mais pleine d'espoir en ses ressources, qui toutes, à présent, doivent être dirigées vers la restauration du Trésor public, a résolu de différer de quelques jours les travaux importants de la constitution, pour s'occuper exclusivement, tous les matins, des finances, et tous les soirs, des subsistances et des rapports;

3° Ordonner que le plan dont je vais avoir l'honneur de vous offrir le développement, soit renvoyé, après lecture entendue, au comité des finances pour en examiner les détails, en conférer, s'il le juge à propos, avec des personnes éclairées, à son choix, et en faire incessamment rapport à l'Assemblée nationale.

(Le discours de M. de Gouy-d'Arisy soulève de fréquentes et nombreuses protestations.)

M. Lavie. Laissez parler M. de Gouy, laissez-le répandre à loisir ses terreurs; l'Etat est en danger, nous avons un remède tout prêt: nous donnerons le centième, le cinquantième de nos propriétés, s'il le faut, et par ce moyen nous consolerons notre patrie, et nous défendrons son honneur et le nôtre.

(Toute l'Assemblée se lève pour imposer silence à M. de Gouy, qui veut continuer; on l'entoure, on le presse, on le blâme.)

M. le duc d'Aiguillon. Comme président du comité des finances, je dois affirmer que la motion dictée par le patriotisme de M. le marquis de Gouy n'est nullement avouée de ce comité dont il est membre; je dois encore assurer, d'après la connaissance que j'ai de l'état actuel de l'emprunt, que les assertions du préopinant ne sont point exactes, et que les faits sont peut-être exagérés: il n'est cependant que trop vrai que les finances sont dans un état dangereux; que le rétablissement des finances doit marcher avec l'établissement de la constitution et la constitution avec elles. Je propose donc que l'Assemblée consacre deux jours par semaine à s'occuper de cette partie importante de l'administration, et à entendre les différents rapports que lui fera son comité chargé de cet objet.

M. Naurissart. Le comité des finances fera, même ce soir, un rapport exact des connaissances qu'il a recueillies sur l'état actuel de l'emprunt. J'observerai cependant qu'il y a environ quinze jours qu'on avait déjà apporté au Trésor royal 6,828,000 livres; une soumission de 2 millions qui peut-être est déjà remplie, et qui est faite par la ville de Bordeaux; 7 millions en argent de la banque de Paris: ce qui fait en tout 15,828,000 livres argent comptant; à cette même époque, le Trésor royal avait encore reçu 7 millions en effets royaux; ainsi donc le rapport de M. de Gouy est inexact, et blesse autant la vérité qu'il a blessé nos cœurs.

M. le comte de Mirabeau. Je quitte un moment l'ordre du jour pour appuyer la motion du président du comité des finances. Il est certain que si nous ne consacrons jamais aux affaires de son département que des soirées remplies de rapports, et occupées par des hommes rendus de fatigue et privés du temps nécessaire pour méditer et s'instruire, nous serons assaillis au dé-